

Paper No. 321-1/60G. (*Deemed referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs*).

Whereupon, at 6.01 o'clock p.m., Madam Speaker adjourned the House until tomorrow at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

321-1/60G. (*Réputé déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques*).

Sur ce, à 18 h. 01, Madame le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à quatorze heures, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.